



SODEVAM

Reconversion de l'ancienne caserne Ardant du Picq à Saint-Avoid

Demande d'examen au Cas par Cas - Annexes

INDICE B

22/12/2025



BP 864

78058 SAINT QUENTIN YVELINES CEDEX

Tél : 01 30 60 04 05 / Fax : 01 30 60 93 41

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Maîtrise d'ouvrage	SODEVAM
Contact MOA	RIBOULOT Marine
Maîtrise d'œuvre	
Projet	
Document	Demande d'examen au Cas par Cas - Annexes
Indice	Indice B
Date	22/12/2025
Commande	
N° d'affaire	MZ1547
Affaire suivie par	MASCIOCCHI Laureline Chargée d'affaires

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Indice	Date	Modification	Rédaction	Vérification
A	16/12/2025	Version initiale	LMS	PAN
B	22/12/2025	Version finale	LMS	PAN

SOMMAIRE

1. Objectifs et justification du projet.....	5
2. Localisation du projet.....	5
2.1. Informations générales.....	5
2.2. Historique de la zone d'étude	7
3. Description du projet	8
3.1. Travaux.....	8
3.2. Exploitation.....	9
4. Sensibilité environnementale.....	10
4.1. Zonages d'inventaires patrimoniaux et de protections réglementaires	10
4.2. Sites Natura 2000.....	11
4.3. Faune, flore et habitats.....	12
4.4. Patrimoine.....	13
4.5. Les zones humides.....	14
4.6. Topographie.....	15
4.7. Sol et sous-sol.....	16
4.8. Eaux superficielles.....	16
4.9. Eaux souterraines.....	18
4.10. Captage d'eau potable et périmètre de protection.....	18
5. Plans de prévention des risques naturels et technologiques.....	19
5.1. Plan de prévention des risques naturels	19
5.2. Plan de prévention des risques technologiques.....	20
6. Risques	20
6.1. Exposition au retrait et gonflement d'argiles.....	20
6.2. Mouvements de terrains et cavités souterraines.....	21
6.3. Zonage sismique	21
6.4. Canalisations dangereuses.....	22
6.1. Sites et sols pollués ou potentiellement pollués.....	25
6.2. La pollution présente sur le site.....	26
6.3. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).....	27
7. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE	29

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Plan de situation du projet.....	6
Figure 2 : Plan de localisation du projet au 1 : 25 000ème	6
Figure 3 : Localisation du projet - Carte Cassini	7
Figure 4 : Localisation du projet - Carte Etat-Major	7
Figure 5 : Plan de masse du projet –	9
Figure 6 : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 à proximité	10
Figure 7 : Zonages environnementaux	11
Figure 8 : Zone Natura 2000	12
Figure 9 : Habitats biologiques, Rainette, 2025	13
Figure 10 : Zone de protection patrimoniale à proximité du projet	14
Figure 11 : Périmètre du projet - Zone humide.....	14
Figure 12 : Topographie de la zone d'études - topographie-map.com	15
Figure 13 : Topographie de la zone d'études	15
Figure 14 : Géologie.....	16
Figure 15 : Bassin versant topographique.....	17
Figure 16 : Eaux superficielles.....	17
Figure 17 : Masse d'eau souterraine.....	18
Figure 18 : Aire d'alimentation de captage d'eau potable (AtlaSanté).....	19
Figure 19 : Zones de remontées de nappe	19
Figure 20 : Exposition au retrait et gonflement d'argiles.....	20
Figure 21 : Mouvements de terrains et cavités souterraines.....	21
Figure 22 : Zonage sismique	21
Figure 23 : Réseaux de transport de gaz et produits chimiques	22
Figure 24 : Canalisations de transport de matières dangereuses par GRT GAZ - Les services de l'Etat de la Moselle.....	23
Figure 25 : Canalisations de transport d'éthylènes exploitées par ETHYLENE EST - Les services de l'Etat en Moselle.....	24
Figure 26 : Sites et sols pollués ou potentiellement pollués (Géorisques)	25
Figure 27 : Schéma conceptuel – ARTELIA	27
Figure 28 : ICPE à proximité - Géorisques	28

1. OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET

La caserne Ardant du Picq, baptisée « Infanterie-Kaserne », a été construite en 1896, pendant l'annexion allemande, pour l'infanterie allemande. Les bâtiments ont servi de lieu de casernement pour l'armée de terre allemande jusqu'en mars 1919. Elle est par la suite rebaptisée « Ardant du Picq » par l'armée française et conserve son affectation jusqu'en 1999. Après sa désaffectation, la caserne a fait l'objet d'une dépollution pyrotechnique en 2006. Elle a été rachetée par la Ville de Saint-Avoid pour la somme d'un million d'euros, en vue d'un projet immobilier important. À la suite d'un incendie survenu le 17 mai 2018, une partie de l'ancienne caserne a été démolie.

Le projet de reconversion du site de l'ancienne caserne Ardant du Picq à Saint-Avoid répond à un objectif de transformation urbaine majeure visant à créer un quartier d'habitat mixte, durable et attractif. Le projet est porté par la ville de Saint-Avoid et mise en œuvre par la SODEVAM dans le cadre d'une concession d'aménagement. L'opération d'aménagement prévoit la création d'un vaste parc central structurant, véritable cœur paysager du futur quartier. Celui-ci sera bordé, au nord, par des logements collectifs et, à l'Est, par un pôle d'habitat senior venant dialoguer avec l'EHPAD existant. Au Sud, un tissu résidentiel mixte sera implanté et protégé de la RD 603 par un écran végétalisé, tandis qu'un secteur dédié aux maisons individuelles prendra place à l'ouest. Cette organisation traduit la volonté de proposer un cadre de vie équilibré, intergénérationnel et adapté aux besoins actuels et futurs du territoire.

Le programme prévoit ainsi environ 220 logements aux typologies variées favorisant la mixité sociale et fonctionnelle. Le projet intègre une nouvelle trame viaire destinée à désenclaver le site et à améliorer sa connexion avec les quartiers alentours. Des jardins partagés viendront compléter le projet en bordure de la RD603.

2. LOCALISATION DU PROJET

2.1. Informations générales

Le projet est localisé sur le territoire de la commune de Saint Avoid (57) laquelle fait partie des communes comprises au sein de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie. Le périmètre du projet est situé aux abords de la Côte de la Justice et de la rue des Généraux Altmayer. Les communes limitrophes au projet sont les communes de Longeville-les-Saint-Avoid, Valmont, Macheren et Lachambre.

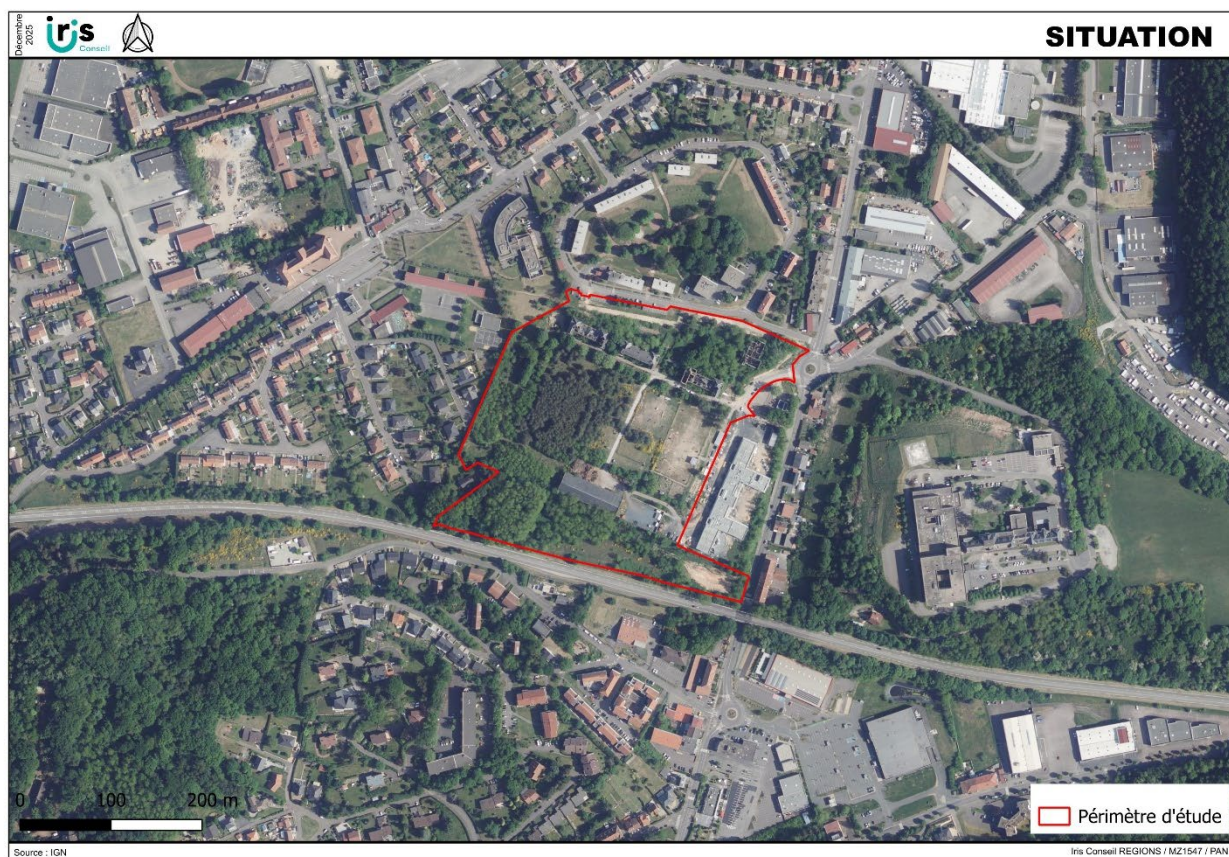


Figure 1 : Plan de situation du projet

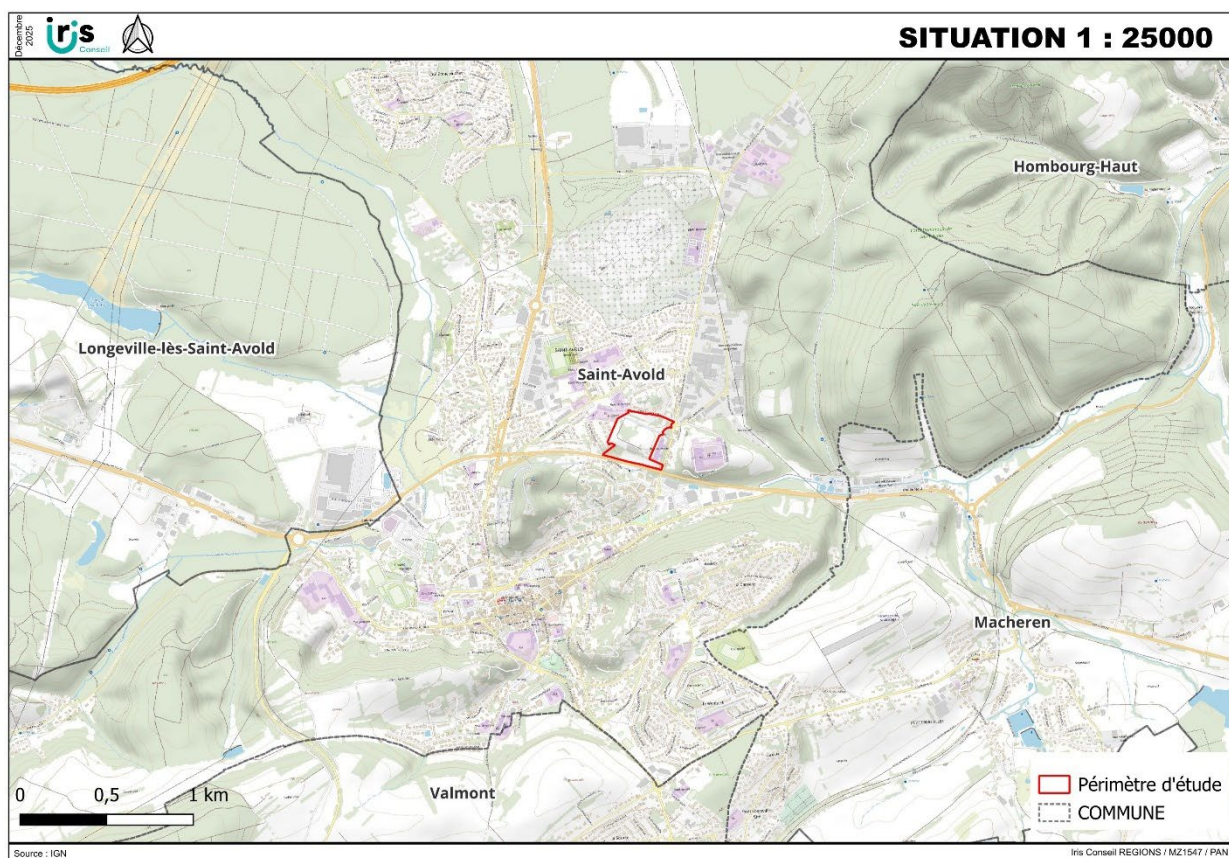


Figure 2 : Plan de localisation du projet au 1 : 25 000ème

2.2. Historique de la zone d'étude

Les photographies aériennes historiques ainsi que la carte Cassini et la carte de l'Etat-Major, montrent l'évolution du site du projet ainsi que la présence de l'ancienne caserne militaire au fil des années.

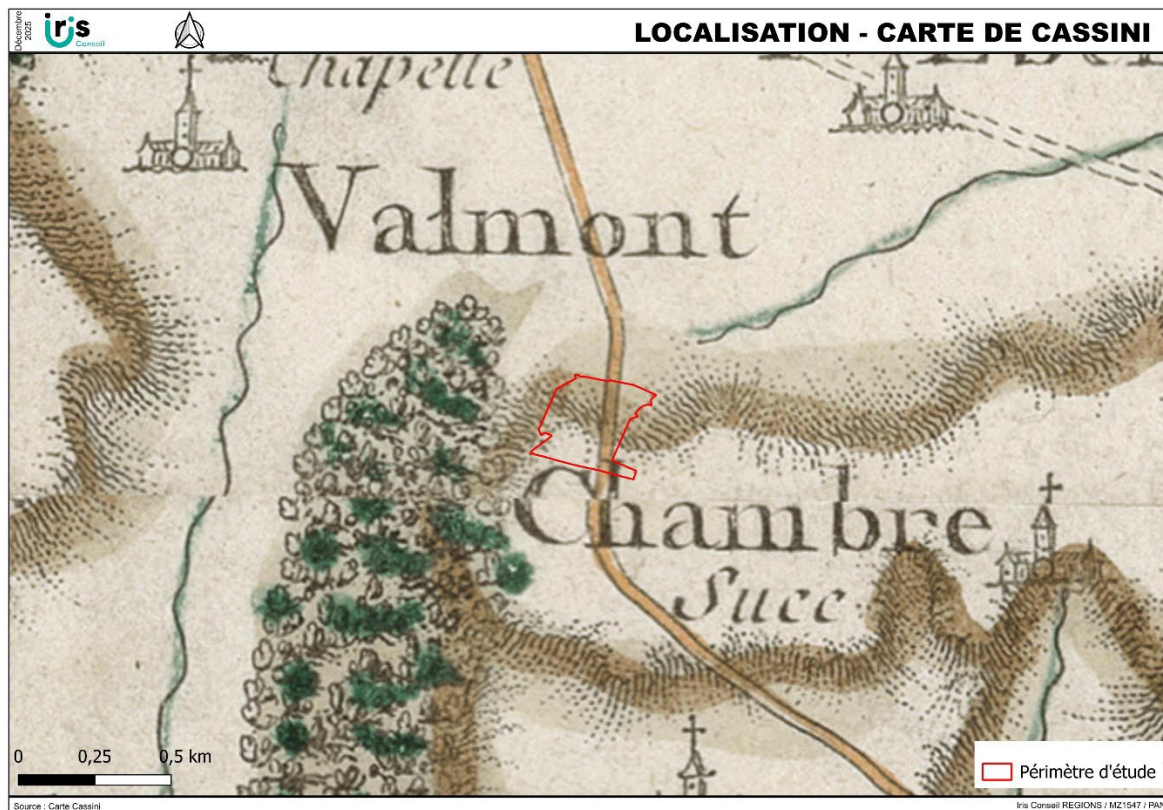


Figure 3 : Localisation du projet - Carte Cassini

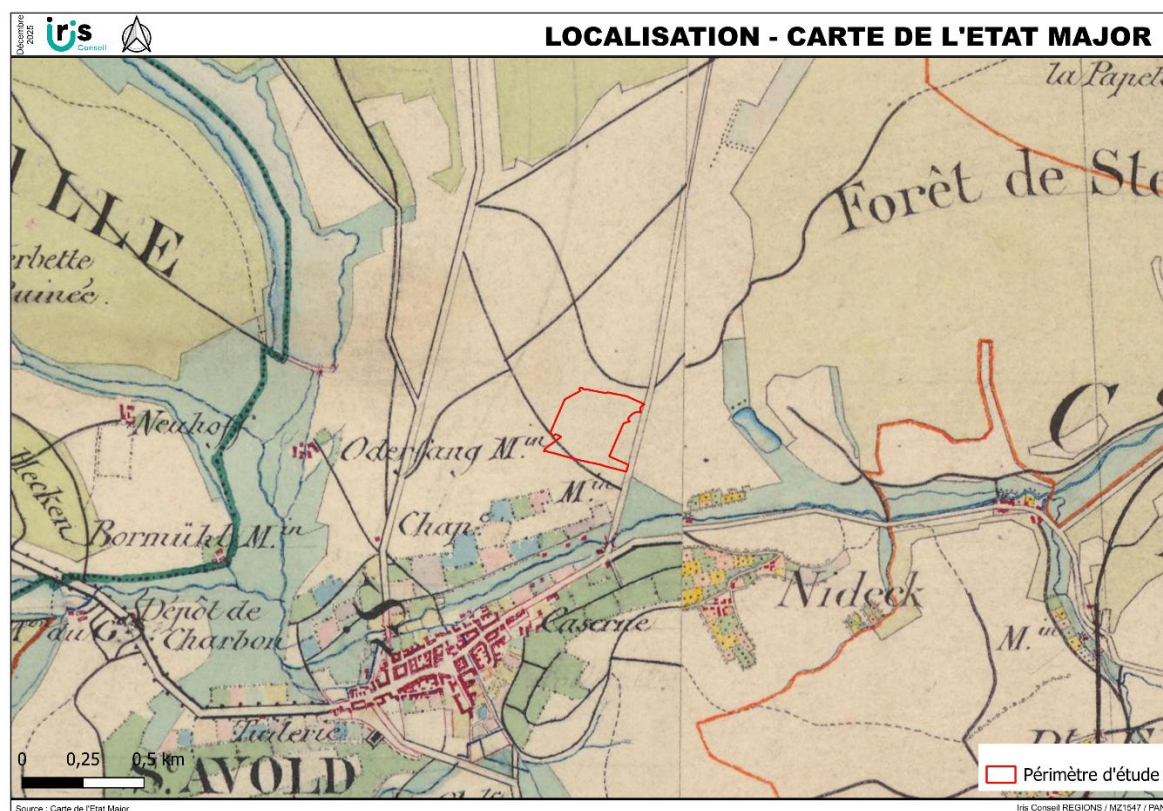
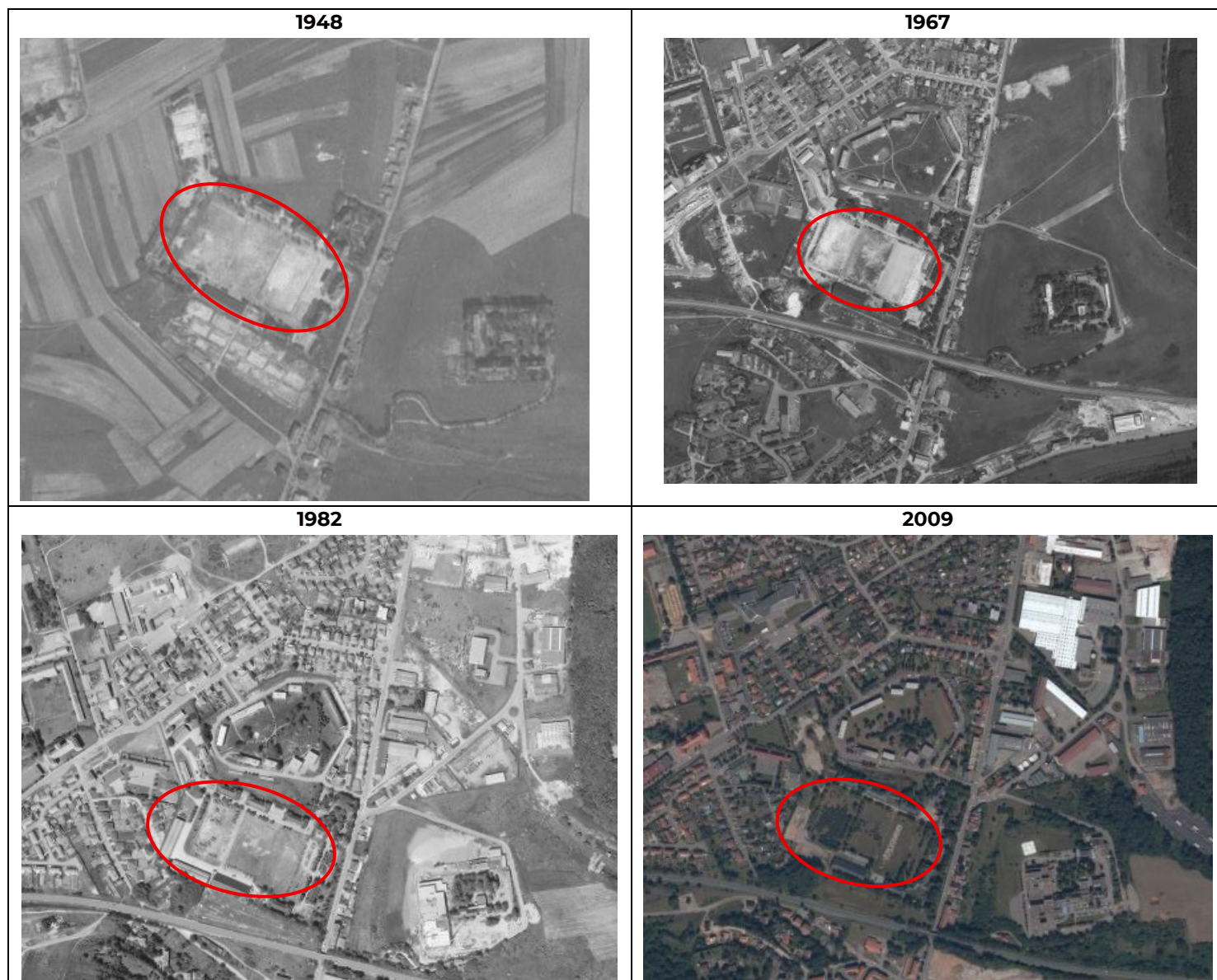


Figure 4 : Localisation du projet - Carte Etat-Major



3. DESCRIPTION DU PROJET

3.1. Travaux

Le 24 juin, René Steiner, maire de Saint-Avoid, et Emmanuel Hermsdorff, directeur général de la SODEVAM, ont signé la concession d'aménagement portant sur la reconversion du site des anciennes casernes Ardant du Picq. Ce contrat encadre une opération réalisée en trois à quatre phases sur environ quinze ans.

Un pré-cadrage environnemental a été conduit en juin 2025 afin d'identifier les contraintes et exigences environnementales et réglementaires applicables au site.

La commercialisation pourrait débuter au printemps 2026, sous réserve de l'aboutissement des procédures administratives en cours, avec un démarrage de la première phase de travaux prévu en fin d'année 2026. L'accueil des premiers habitants est envisagé pour fin 2027.



Figure 5 : Plan de masse du projet –
Projet d'aménagement de l'ancienne caserne militaire Ardant-Du-Picq

3.2. Exploitation

La SODEVAM assure la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement de l'ancienne caserne Ardant-du-Picq à Saint-Avoid (57). Le site de cette ancienne caserne fait l'objet d'un projet d'aménagement résidentiel porté par la Ville de Saint-Avoid et confié à la SODEVAM. Actuellement enclavée, la zone ne bénéficie que d'un accès unique via la rue des Généraux Altmayer. Deux opérations existantes, tels que l'EHPAD des Hirondelles et une centrale de chauffage urbain, ont permis d'amorcer la reconversion du secteur.

Le projet vise à transformer ce site sous-utilisé en un quartier d'habitat mixte structuré autour d'un vaste parc central. Ce cœur paysager constituera l'élément structurant du plan d'aménagement et organisera la répartition du bâti, entre des logements collectifs au Nord, et des habitats seniors en lien direct avec l'EHPAD à l'Est. Le projet comprendra aussi un tissu résidentiel mixte au Sud, protégé de la RD 603 par une bande végétalisée, et habitat individuel à l'Ouest. Cette organisation traduit la volonté de proposer un cadre de vie durable, intergénérationnel et cohérent avec les besoins du territoire.

Le programme prévoit environ 220 logements de typologies diverses (collectif, intermédiaire et individuel), favorisant la mixité sociale et générationnelle. L'implantation des constructions est pensée en continuité avec les trames urbaines et paysagères existantes afin d'assurer une insertion harmonieuse dans le tissu environnant. Un maillage viaire hiérarchisé doit désenclaver le site et créer de nouvelles connexions vers la rue Altmayer et la Côte de la Justice. Des espaces de stationnement seront aménagés sur chaussée ou en secteurs dédiés. Des jardins partagés viendront compléter le projet en bordure de la RD603.

L'approche paysagère constitue un volet central de cette opération. Le parc principal, les noues d'infiltration destinées à la gestion intégrée des eaux pluviales, l'utilisation de matériaux perméables ainsi que le traitement qualitatif des franges urbaines permettront de valoriser l'environnement et la qualité de vie. Le projet prévoit également la conservation d'éléments végétaux remarquables, notamment certains

alignements d'arbres, et la création de cheminements piétons assurant des continuités visuelles et fonctionnelles. L'organisation des flux est pensée pour modérer les circulations automobiles et sécuriser les déplacements doux.

4. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE

4.1. Zonages d'inventaires patrimoniaux et de protections réglementaires

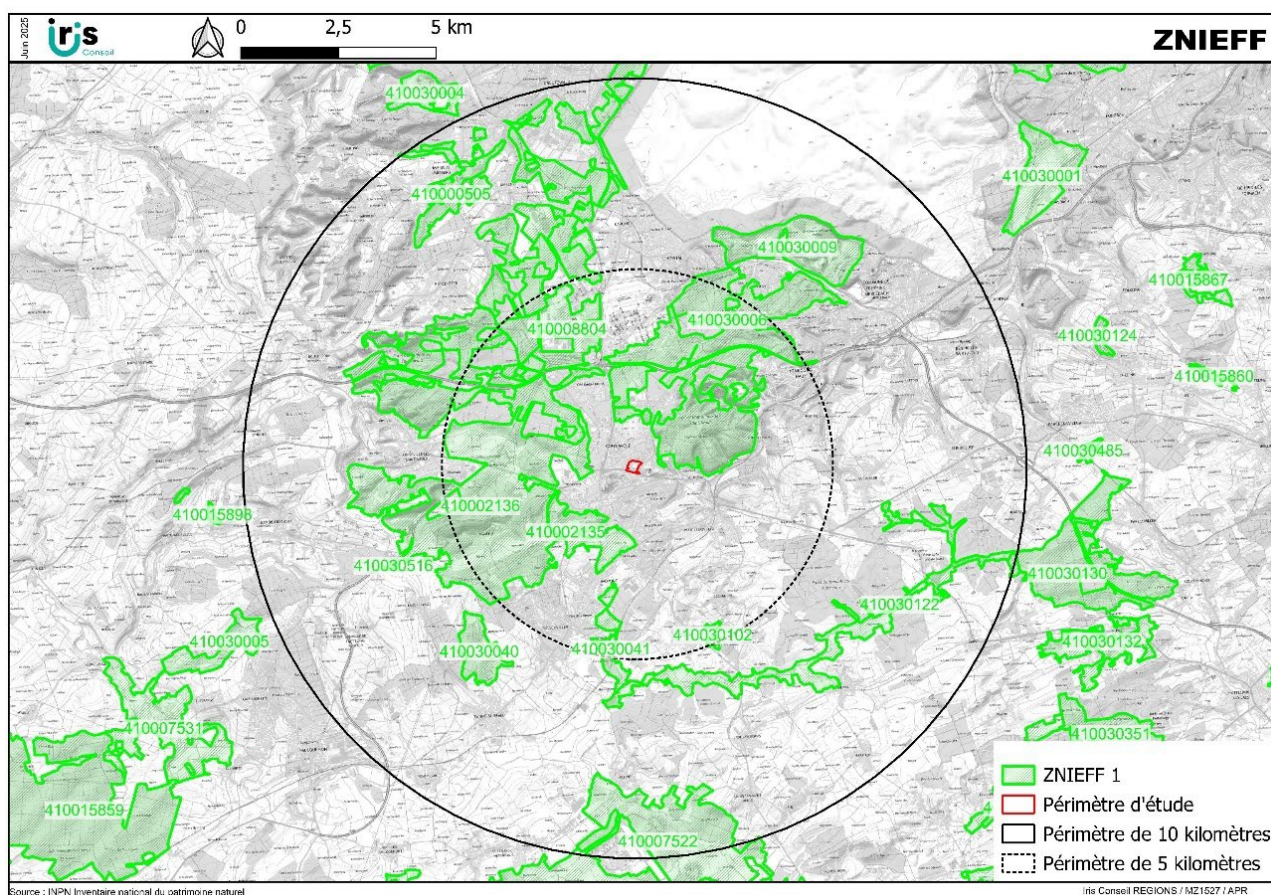


Figure 6 : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 à proximité

Le projet n'est situé dans aucun zonage réglementaire ni inscrit dans un inventaire environnemental. Toutefois, dans un rayon de cinq kilomètres autour de la zone d'étude, on recense plusieurs ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type 1 :

- La ZNIEFF n°410030006, correspondant aux « Forêts du Warndt à Saint-Avoid »
- La ZNIEFF n°410008804, correspondant aux « Sites à amphibiens de Saint-Avoid Nord »
- La ZNIEFF n°410002136, correspondant aux « Sites à amphibiens et chiroptères de Longeville-les-Saint-Avoid »
- La ZNIEFF n°410002135, correspondant aux « Gîtes à chiroptères à Saint-Avoid ».
- La ZNIEFF n°4100030041, correspondant aux « Marais de Valmont ».
- La ZNIEFF n°4100030102, correspondant aux « Marais de Altviller ».

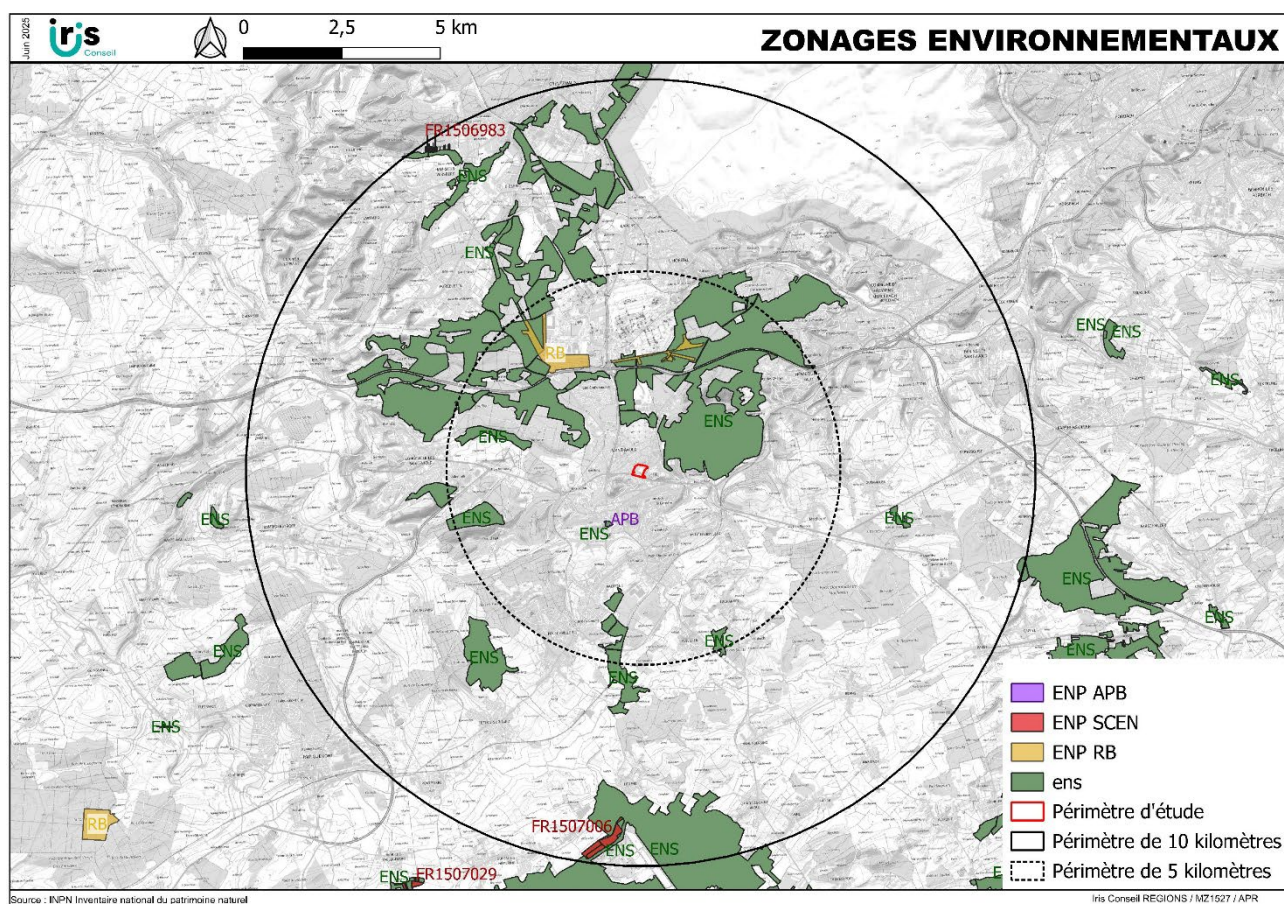


Figure 7 : Zonages environnementaux

Dans le périmètre de cinq kilomètres du projet figurent plusieurs zonages environnementaux. En effet, il a été recensé :

- Une réserve biologique (RB), n° FR2300247, correspondant aux « Landes de Saint-Avoid »,
- Une aire de protection de biotope APB correspondant aux « Anciennes mines du Bleiberg » située à environ 1,55 km au sud du projet
- Trois espaces naturels sensibles (ENS) sont présents :
 - La Forêt du Warndt, située à environ 700 mètres au Nord du projet. Cet ENS est intégré dans la ZNIEFF de type 1 « Forêt de la Warndt »
 - L'étang de la Merbette, située à 2,85 kms au Nord-Ouest du projet. Cet ENS est intégré dans la ZNIEFF de type 1 « sites à amphibiens et chiroptères de Longeville-les-Saint Avoid »
 - La mine du Bleiberg, située à 1,55 km Sud du projet. Cet ENS est intégré dans la ZNIEFF de type 1 « gîte à chiroptères à Saint-Avoid »

4.2. Sites Natura 2000

Le projet n'est situé dans aucune zone Natura 2000. Dans le périmètre de cinq kilomètres du projet se trouve deux sites Natura 2000, correspondant aux sites inscrits au titre de la directive habitats « Mines du Warndt » (FR4100172) et de la directive oiseaux « Plaine et étang du Biscwald » (FR4112000).

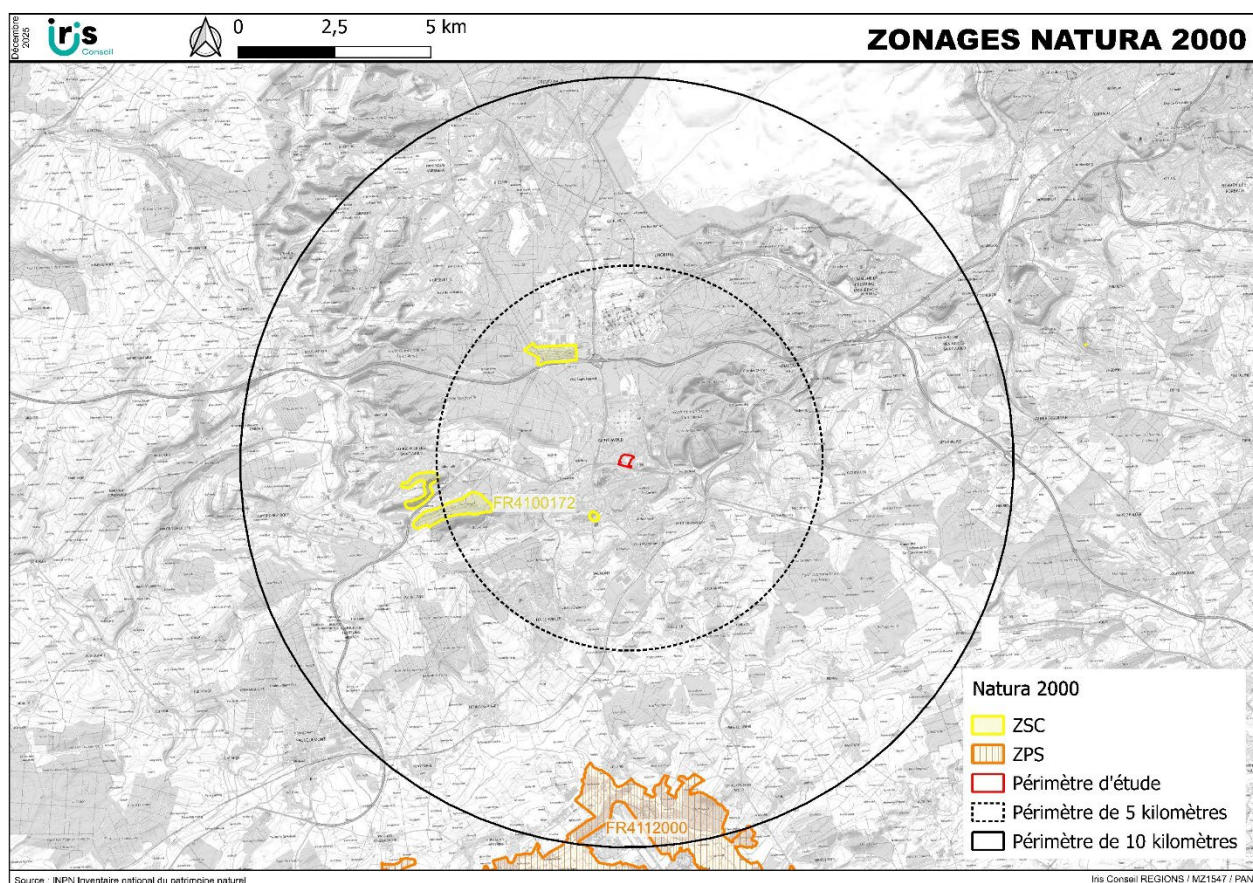


Figure 8 : Zone Natura 2000

4.3. Faune, flore et habitats

Un pré-diagnostic bibliographique a été réalisé par Rainette en 2025 (en annexe). Celui-ci a permis de mettre en évidence la présence potentielle d'espèces à enjeux dont 9 espèces d'oiseaux pendant la période de nidification, 3 espèces de reptiles, 2 espèces de mammifères et 5 espèces de chiroptères. 12 espèces remarquables de la flore sont également potentielles sur le site. 5 espèces exotiques envahissantes ont été inventoriées.

La carte suivante présente les habitats naturels présents sur le site du projet.

Cartographie des habitats de la zone d'étude

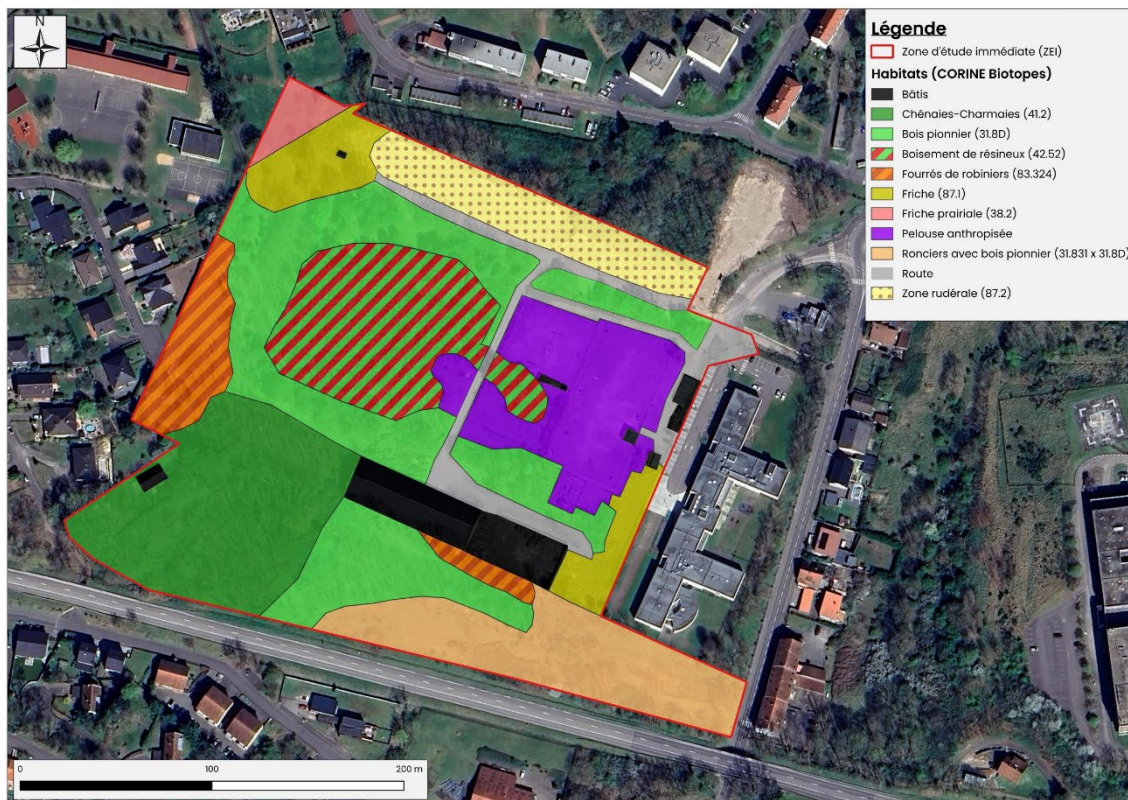


Figure 9 : Habitats biologiques, Rainette, 2025

4.4. Patrimoine

Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection, ni dans le périmètre d'un site inscrit. Dans un périmètre de cinq kilomètres autour de la zone d'étude, se trouvent :

- La Chapelle des Comtes de Créhange, site inscrit, classé monument historique, qui bénéficie d'une protection au titre des abords de monuments historiques
- L'Eglise Saint-Nabor, site partiellement inscrit, qui bénéficie d'une protection au titre des abords de monuments historiques
- La mine de plomb du Bleiberg qui bénéficie d'une protection au titre des abords de monuments historiques
- Un Hôtel, site partiellement inscrit, qui bénéficie d'une protection au titre des abords de monuments historiques
- La chapelle Sainte-Croix, site inscrit, qui bénéficie d'une protection au titre des abords de monuments historiques
- La Chapelle de la Sainte-Trinité qui bénéficie d'une protection au titre des abords de monuments historiques
- Une fontaine qui bénéficie d'une protection au titre des abords de monuments historiques

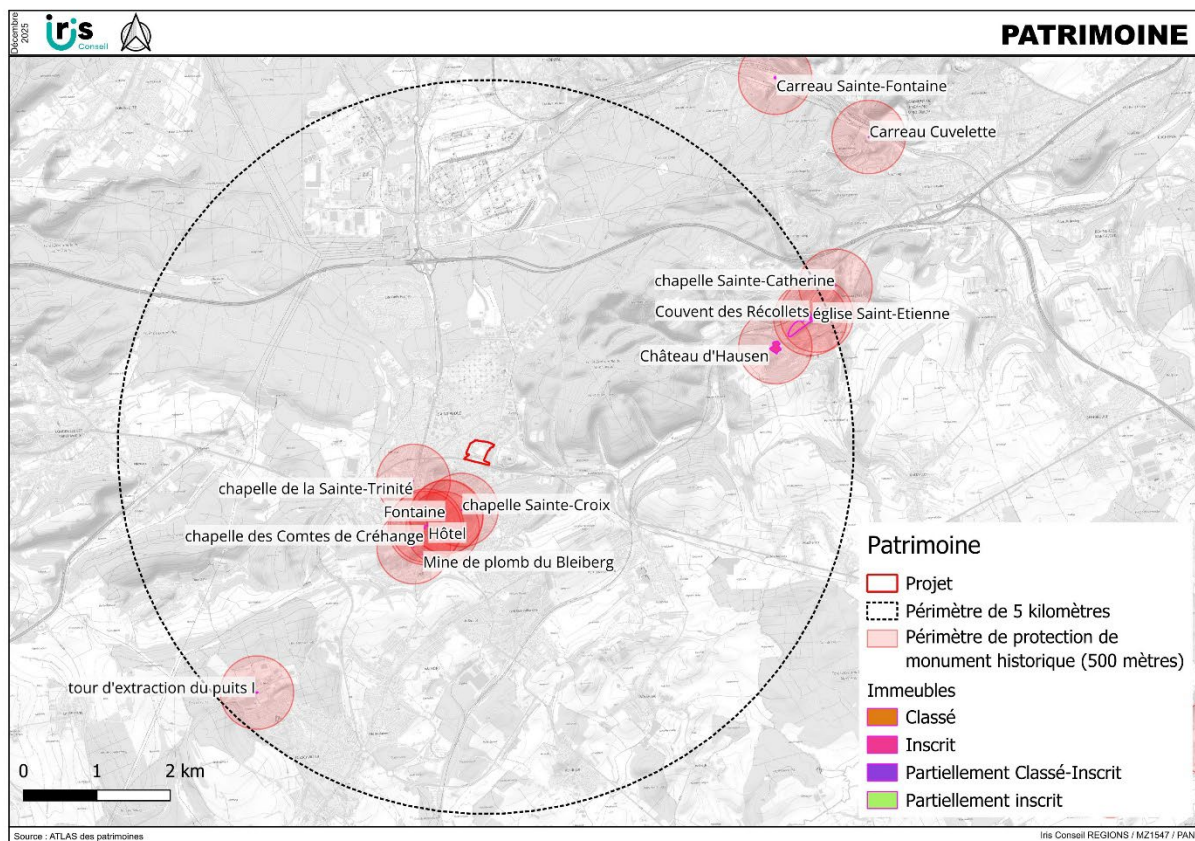


Figure 10 : Zone de protection patrimoniale à proximité du projet

4.5. Les zones humides

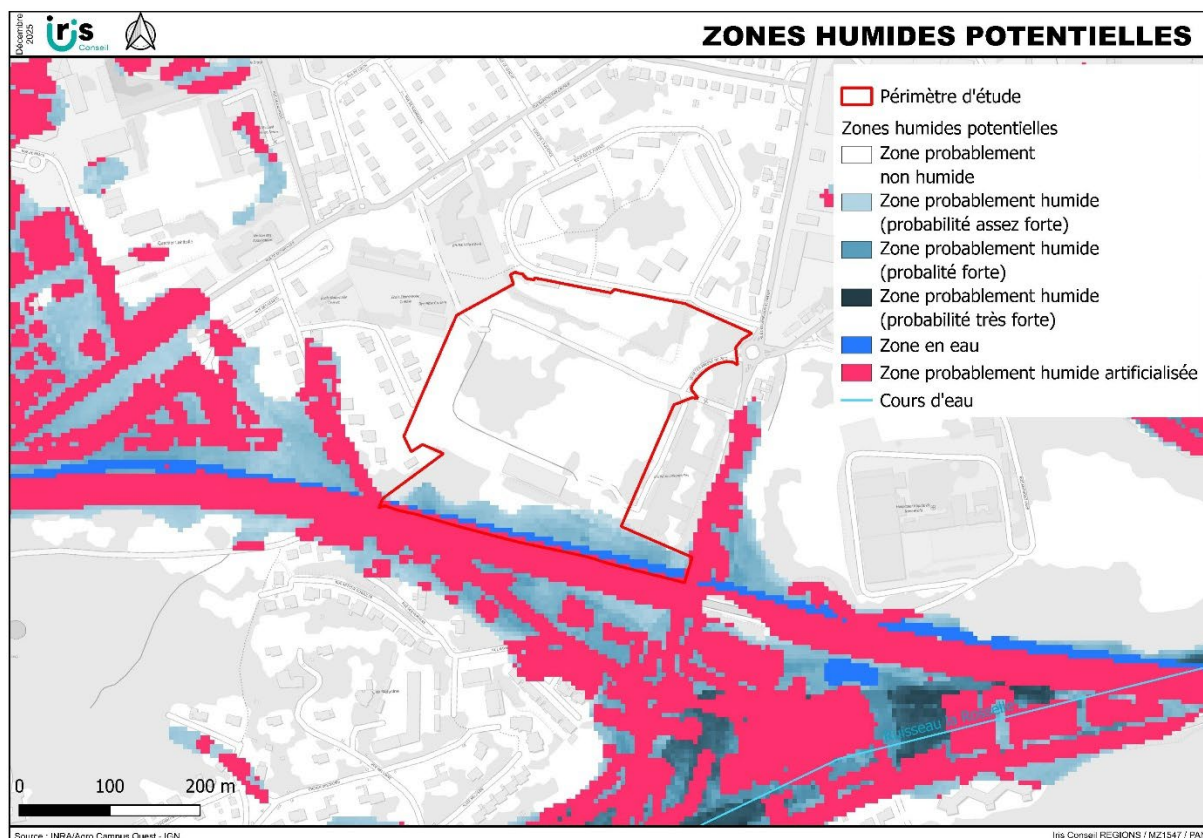


Figure 11 : Périmètre du projet - Zone humide

4.7. Sol et sous-sol

Le site du projet s'étend sur du Grès vosgien supérieur. Ce type de roche est encore exploité dans plusieurs belles carrières pour la pierre de construction. Cela se caractérise par des bancs épais de grès durs (0,50 à 6 m). Il s'agit de grès feldspathiques contenant 10 à 20 % d'orthose, dont la teinte varie du brun rouge clair au jaunâtre, voire au blanchâtre. Le ciment siliceux, généralement rouge, confère à l'ensemble une grande dureté. Les grains de quartz, bien roulés et souvent sphériques à ovoïdes, présentent un diamètre moyen d'environ 0,25 millimètre. Entre ces bancs massifs apparaissent localement de minces niveaux argileux, épais de quelques centimètres seulement, parfois lenticulaires. Ils résultent d'une superposition de lits millimétriques et marquent le sommet de petits cyclothèmes. Les surfaces de stratification montrent fréquemment des ripple-marks, des empreintes de gouttes de pluie ainsi que des figures de dessiccation.

Le Grès vosgien supérieur (t1c), d'une puissance comprise entre 160 et 180 m, montre le plus souvent une stratification horizontale ou légèrement oblique, plus rarement entrecroisée. Les galets en sont normalement absents, même s'il peut s'en rencontrer de manière très occasionnelle. Il n'existe par ailleurs aucune trace de pseudomorphoses d'oxyde de manganèse.

Au nord de Bitche, en transition avec le faciès du Karlstalsandstein (ou Trippstadtsandstein) du Palatinat, la partie sommitale du Grès vosgien supérieur présente un phénomène de désagrégation en boules. Cette zone, épaisse de 4 à 10 m, surmontée par le Conglomérat principal, correspond à la « Kugelfelszone » ou « Kugelfelshorizont » décrite par les géologues palatins.

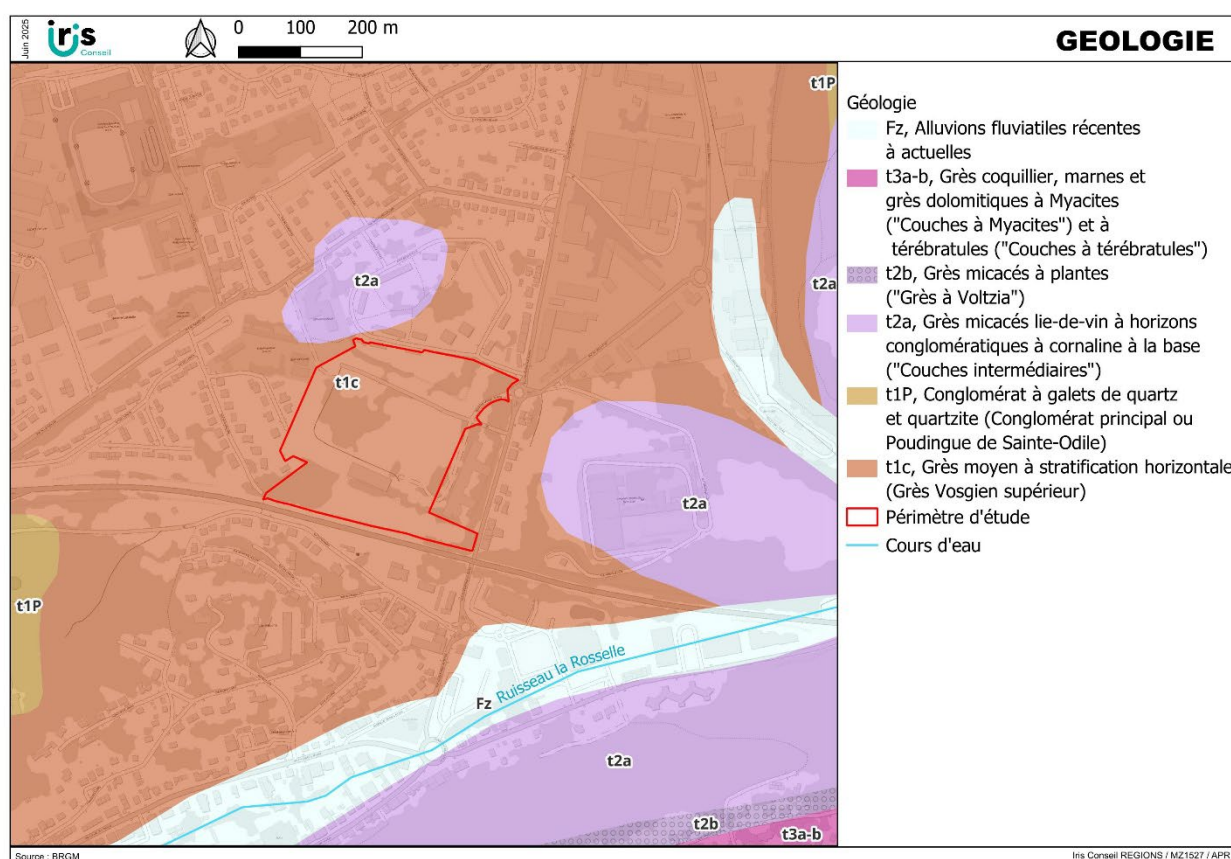


Figure 14 : Géologie

4.8. Eaux superficielles

La zone d'étude est située dans le bassin versant topographique de la Moselle et de la Sarre. Aucun cours d'eau ne traverse les parcelles concernées. Toutefois, le ruisseau de la Rosselle se trouve à proximité du projet.

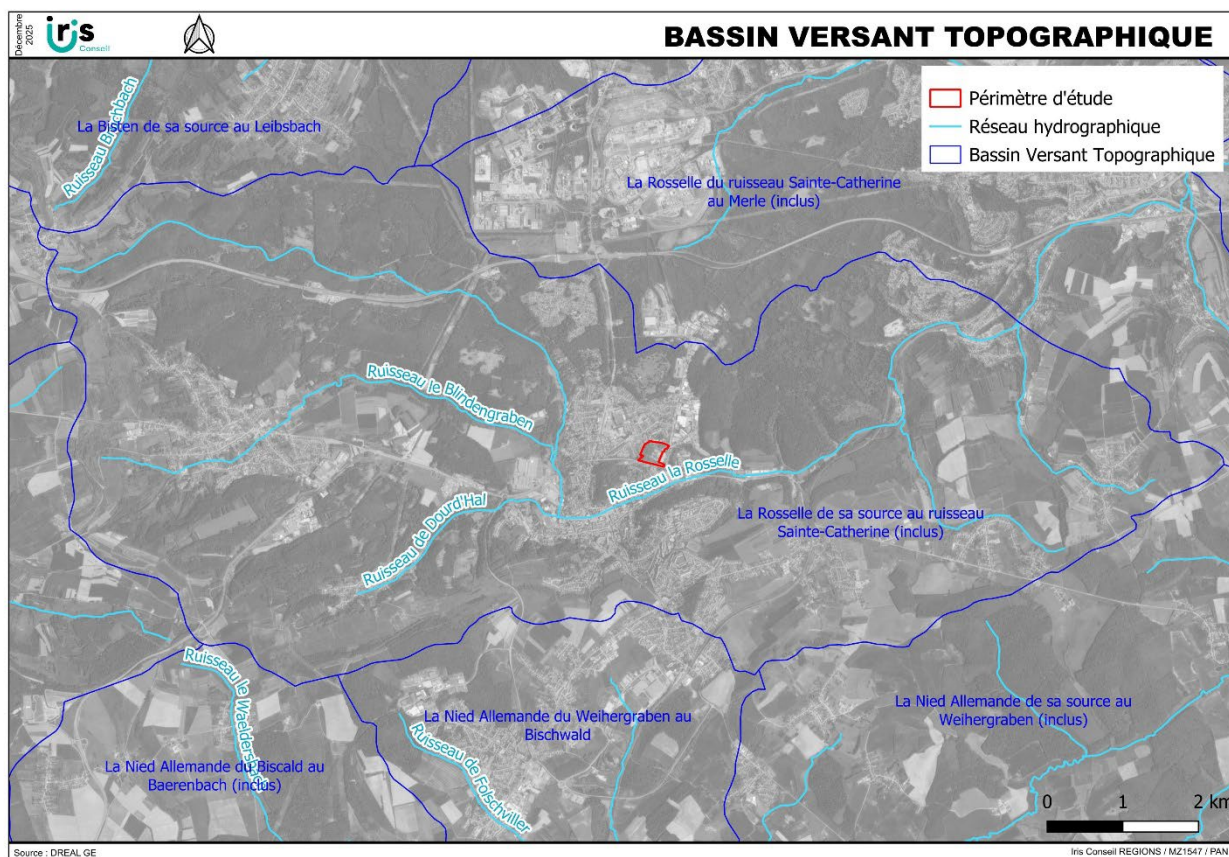


Figure 15 : Bassin versant topographique

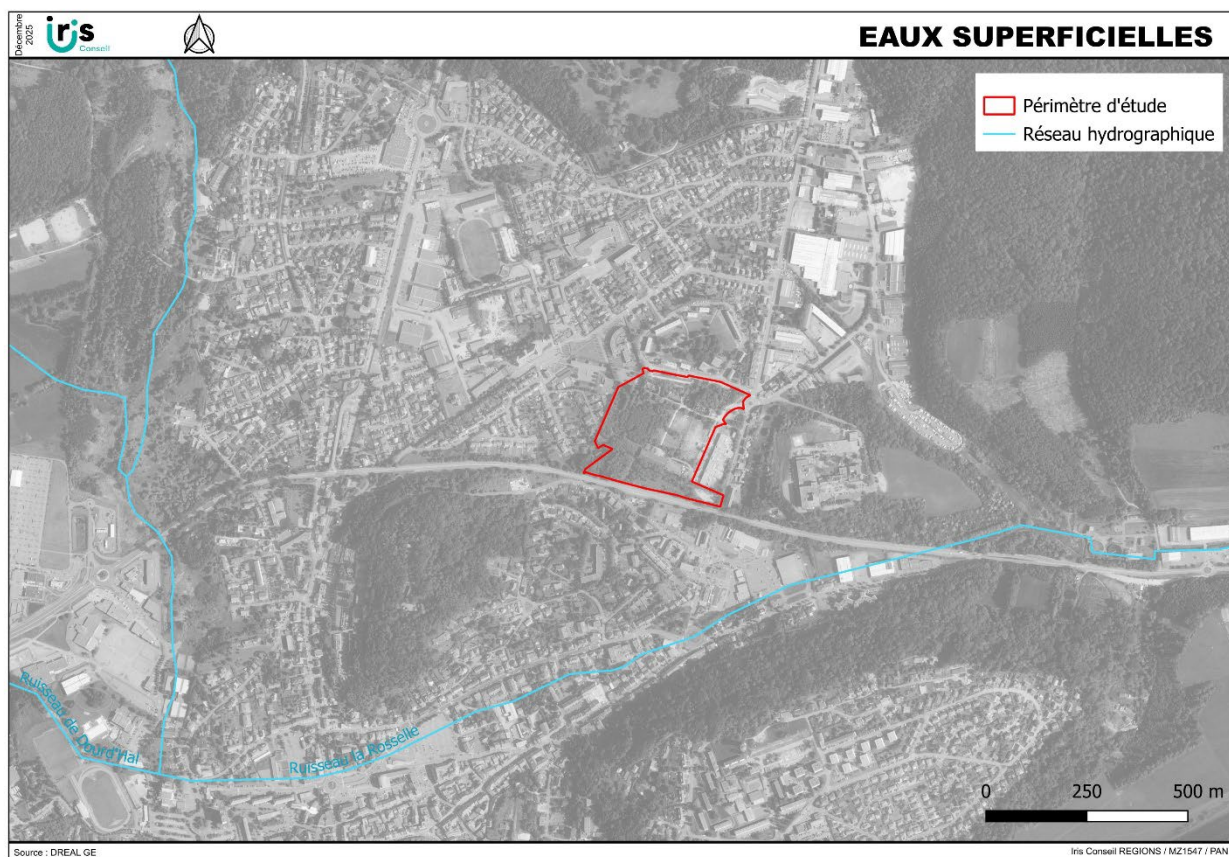


Figure 16 : Eaux superficielles

4.9. Eaux souterraines

Le site du projet est concerné par une masse d'eau souterraine **FRCG118** correspondant au « Grès du Trias inférieur du bassin houiller lorrain ». À proximité du projet, se trouvent deux masses d'eaux souterraines :

- Masse d'eau souterraine FRCG106 « Calcaires et argiles du Muschelkalk ».
- Masse d'eau souterraine FRCG108 « Calcaires, calcaires crayeux, grès, sables et marnes du Cénomanien au Coniacien inférieur des bassins versants de la Dordogne moyenne et de la Vézère »

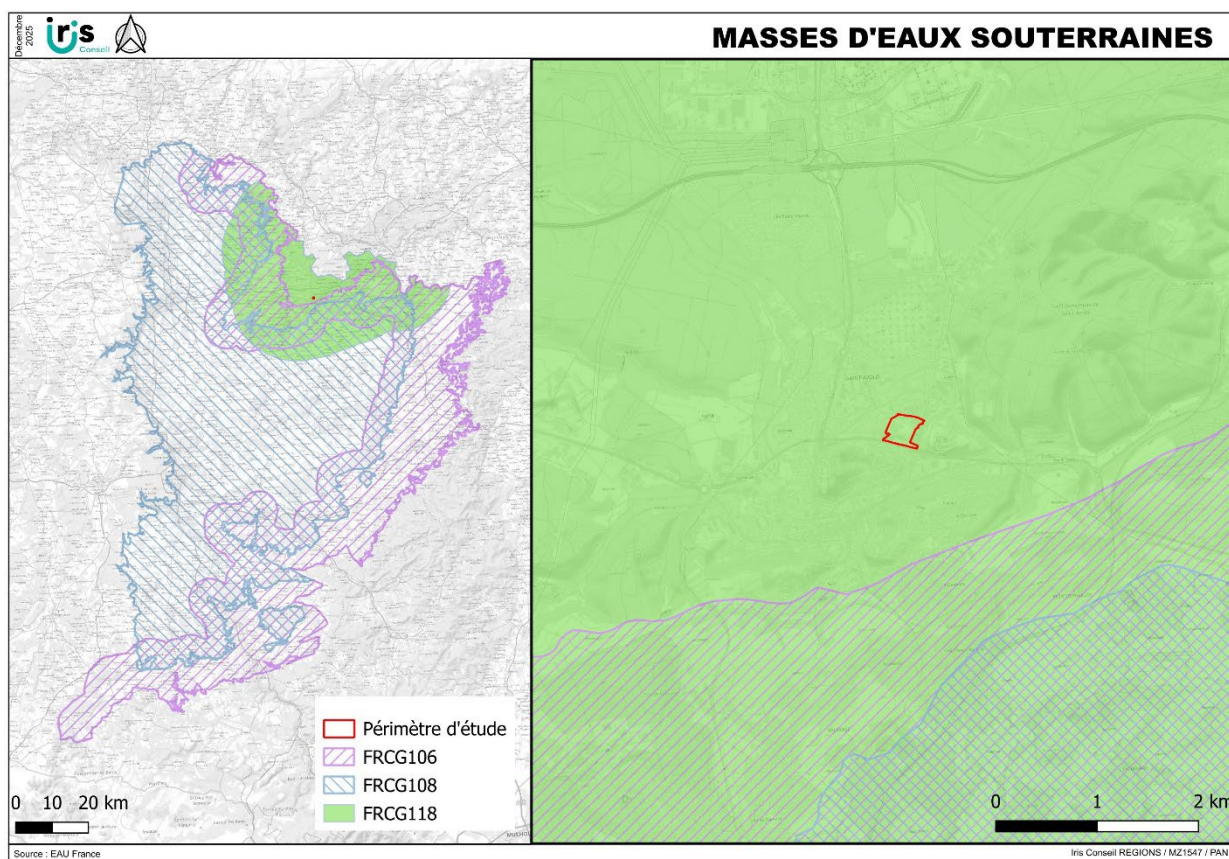


Figure 17 : Masse d'eau souterraine

4.10. Captage d'eau potable et périmètre de protection

Le projet se situe dans deux **périmètres de protection éloigné (PPE)** de captages d'eau potable. Il s'agit du périmètre de protection éloigné des forages F5, F6 et F7 à Saint-Avoid. Les arrêtés DUP de ces PPE sont les suivants : arrêté n°92-AG/1-533 du 24 novembre 1992 et arrêté ARS/n°2023-3396 du 12 juillet 2023.

La sécurité des eaux est assurée par l'institution de périmètre de protection, à savoir :

- un périmètre de protection immédiat comprenant une bande de terrain large de 20 m de part et d'autre de la ligne de captages, soit environ 2 ha par groupe de puits. Toutes les activités y sont interdites.
- un périmètre de protection rapproché comprenant une bande large de 150 m de part et d'autre de la ligne de captage avec les servitudes habituelles visant à préserver l'intégrité de la couche superficielle des limons, notamment l'interdiction de construire ou d'ouvrir des sablières dans cette zone ;
- un périmètre de protection éloigné défini par la limite d'influence des pompages.

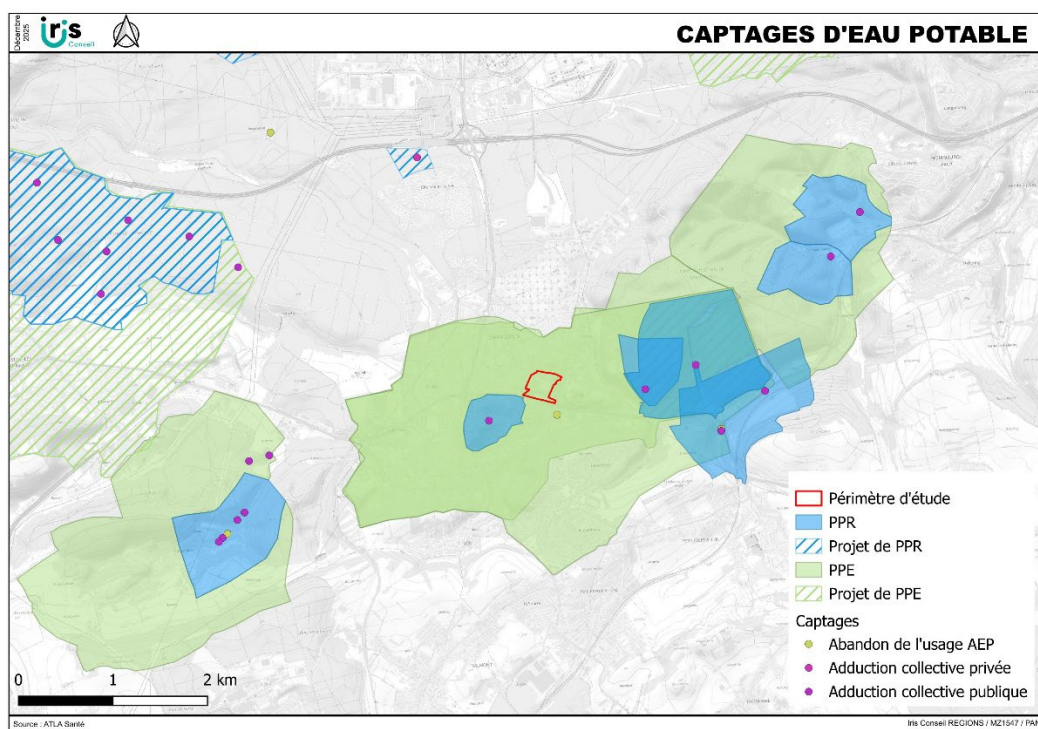


Figure 18 : Aire d'alimentation de captage d'eau potable (AtlaSanté)

5. PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

5.1. Plan de prévention des risques naturels

Le projet n'est pas concerné par un plan de prévention des risques naturels.

Le projet n'est pas soumis au risque de débordement de nappe. À proximité du projet se trouve des zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe, et inondations de cave.

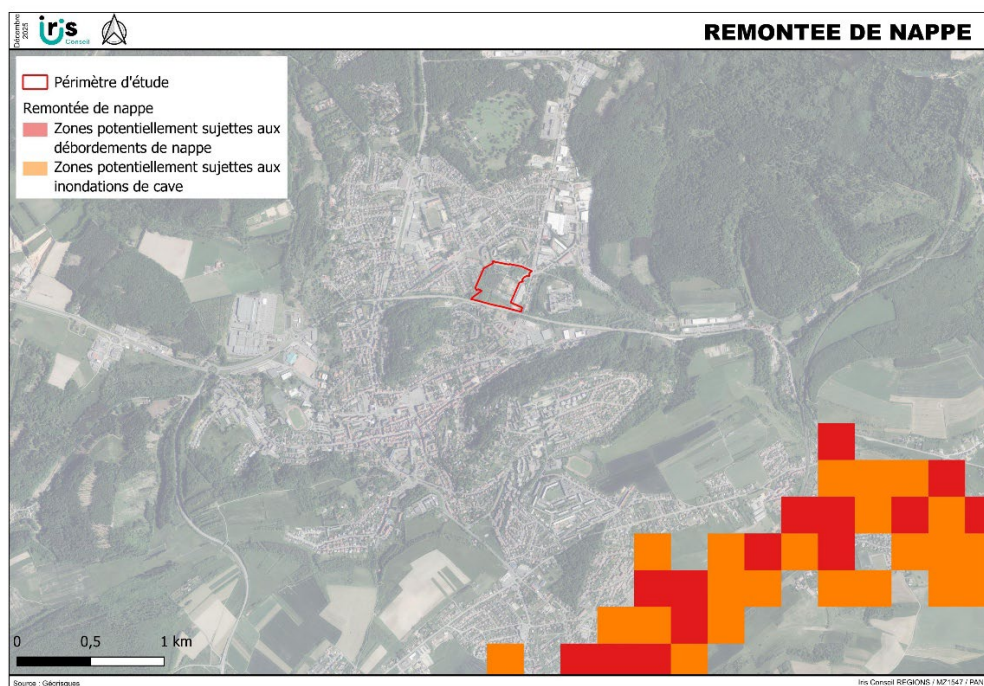


Figure 19 : Zones de remontées de nappe

5.2. Plan de prévention des risques technologiques

Un plan de prévention des risques technologiques couvre une partie de la commune de Saint-Avoid, en raison de la plateforme pétrochimique de Saint Avoid Nord. Cependant, le périmètre du projet n'est pas concerné par le périmètre d'exposition aux risques de ce PPRT. En effet, son périmètre d'application se trouve à plus de trois kilomètres du projet.

6. RISQUES

6.1. Exposition au retrait et gonflement d'argiles

Les phénomènes de gonflement et de retrait entraînent des mouvements différentiels du sol susceptibles d'altérer la stabilité des constructions, notamment par l'apparition de fissures. Les habitations individuelles, lorsqu'elles n'ont pas été conçues pour résister à ces variations, peuvent subir des dommages importants. Ce comportement des sols constitue ainsi un aléa naturel, qualifié de risque de retrait-gonflement des argiles.

Le périmètre du projet se situe à proximité d'une zone à risque faible de gonflement et de retrait des argiles, le projet n'est donc pas concerné par ce risque.

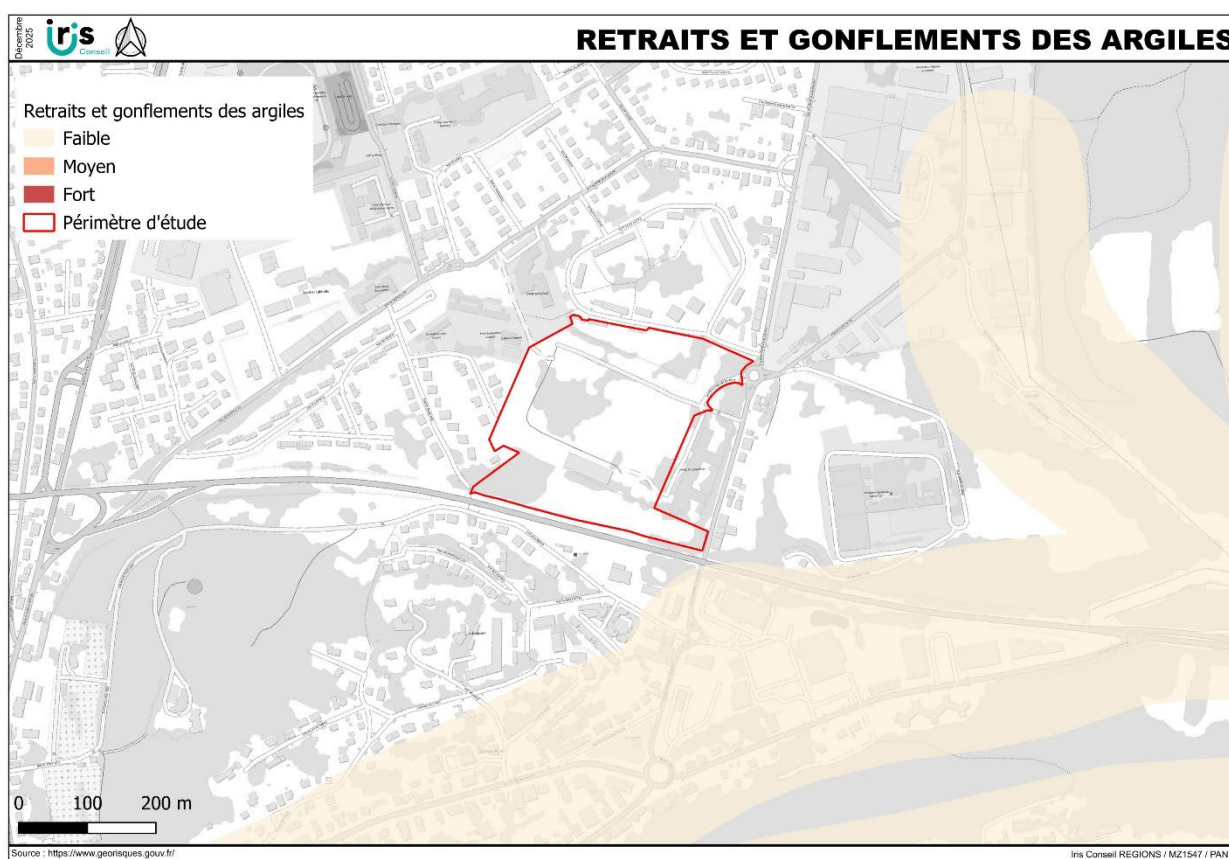


Figure 20 : Exposition au retrait et gonflement d'argiles

6.2. Mouvements de terrains et cavités souterraines

Le projet n'est pas localisé dans une zone soumise aux mouvements de terrain et cavités. Cependant, plusieurs zones de glissement de terrains sont recensées à proximité de la zone d'étude.

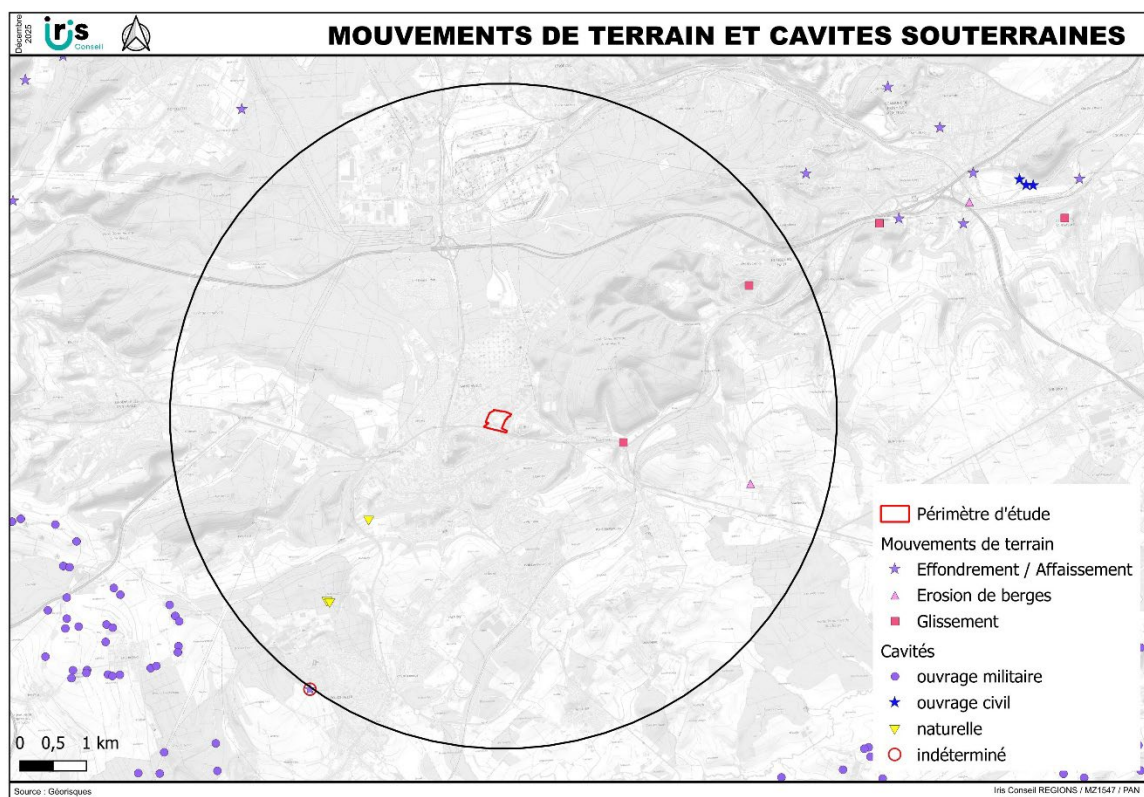


Figure 21 : Mouvements de terrains et cavités souterraines

6.3. Zonage sismique

Le projet se situe dans une zone de sismicité 1 donc très faible.

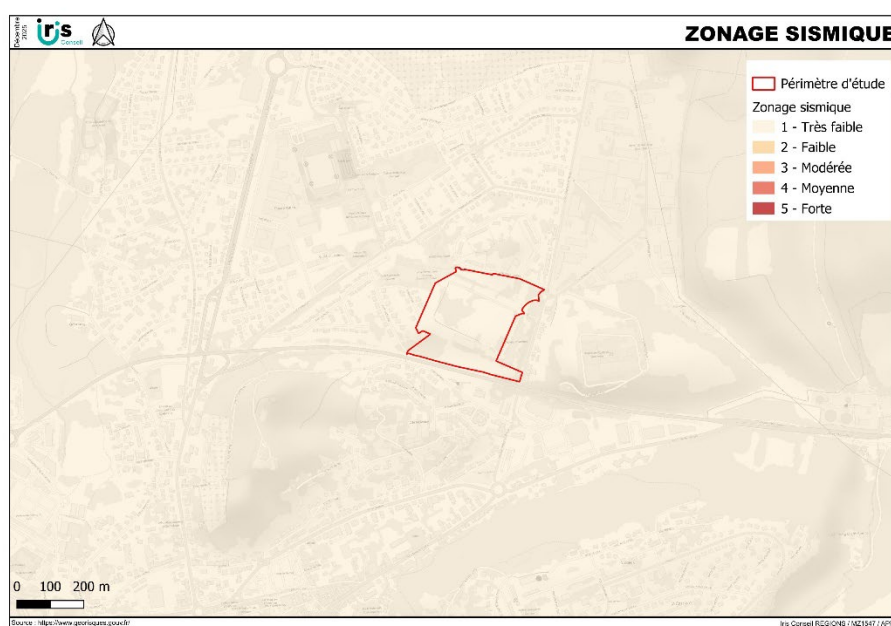


Figure 22 : Zonage sismique

6.4. Canalisations dangereuses

La zone d'étude n'est pas traversée par des canalisations de transport de matières dangereuses. Une canalisation de gaz (GRTgaz) est située à environ un kilomètre au Nord de la zone de projet, et une canalisation de produits chimiques est située à environ deux kilomètres à l'Est du projet.

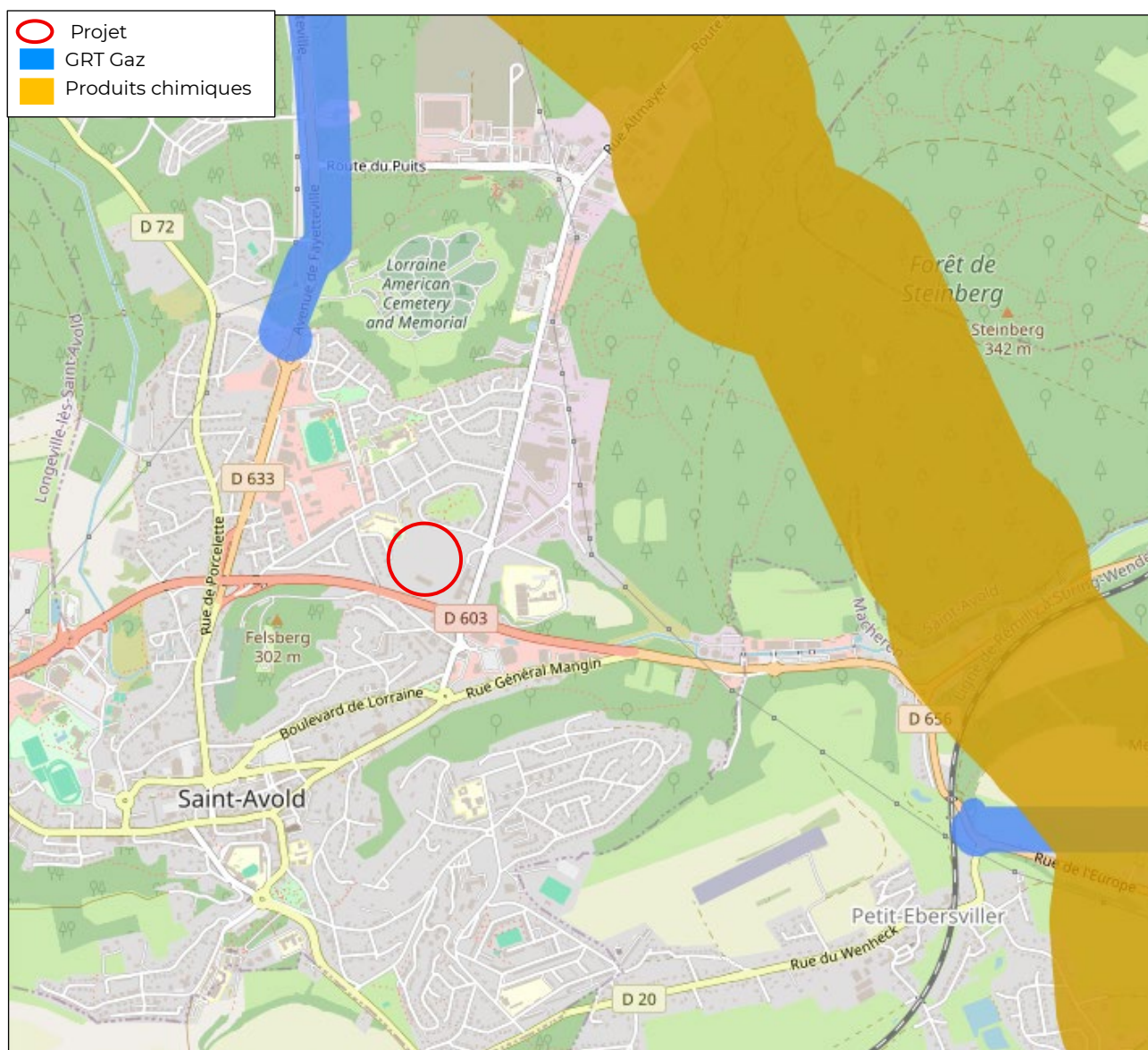


Figure 23 : Réseaux de transport de gaz et produits chimiques

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

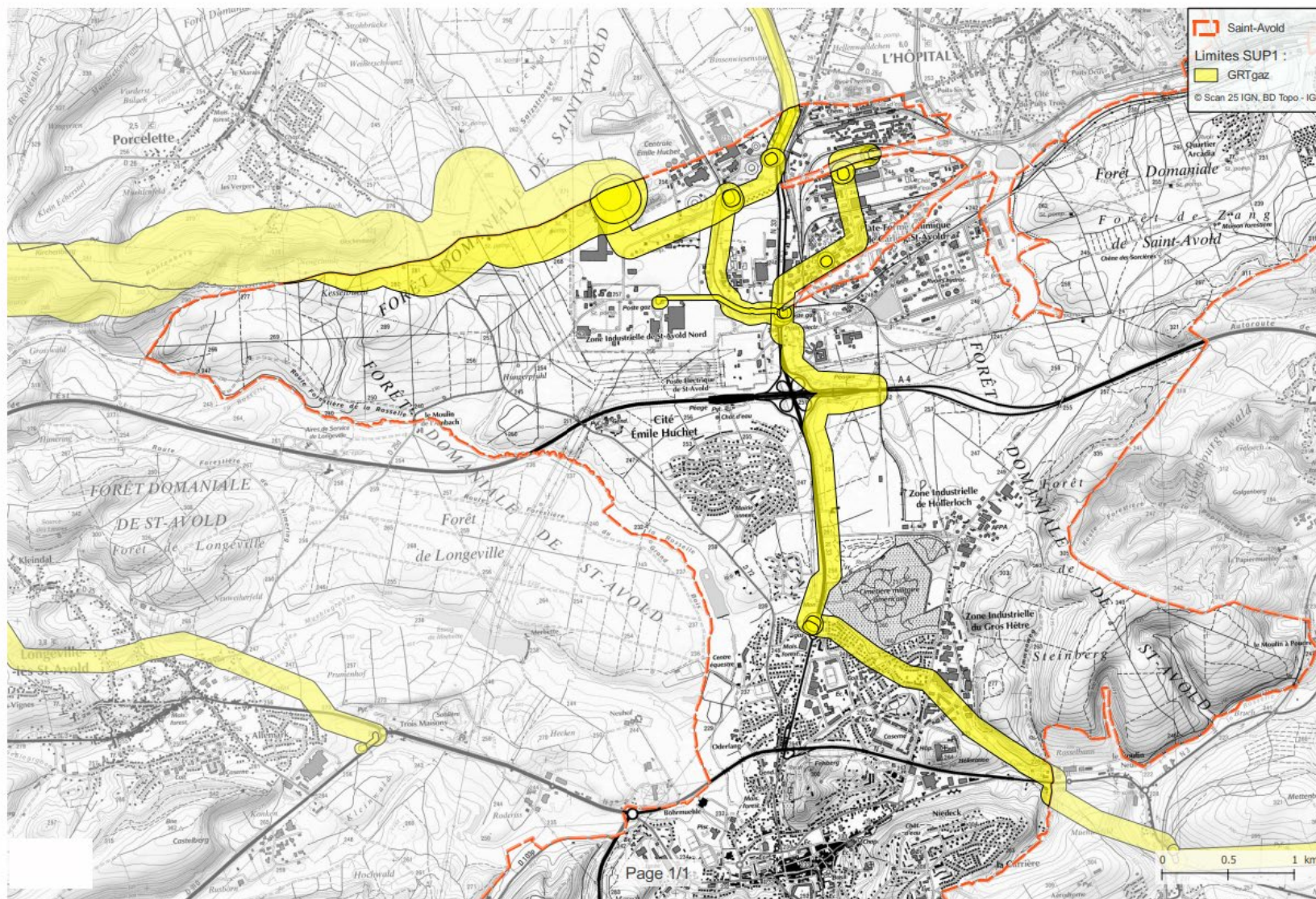


Figure 24 : Canalisations de transport de matières dangereuses par GRT GAZ - Les services de l'Etat de la Moselle

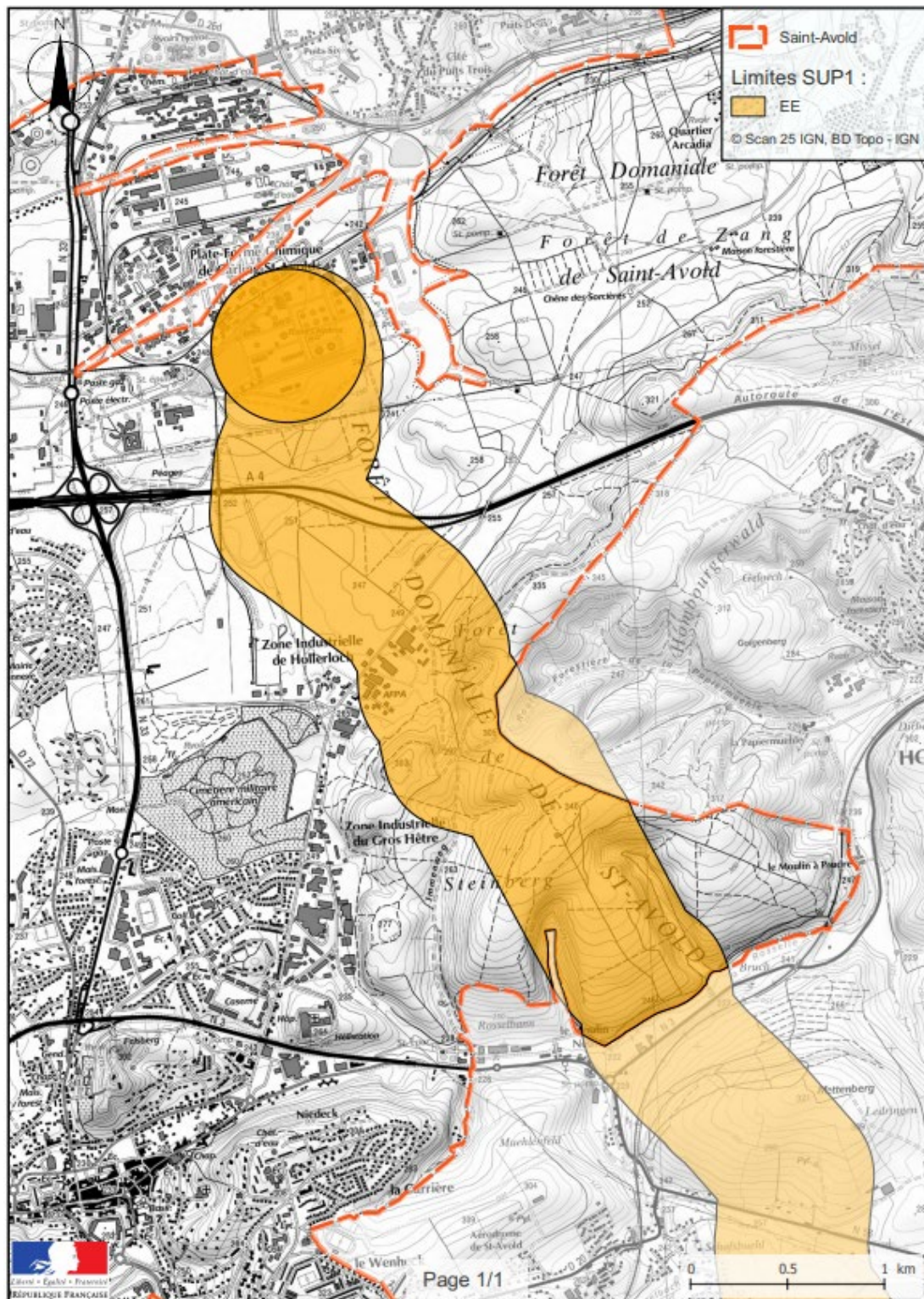


Figure 25 : Canalisations de transport d'éthylènes exploitées par ETHYLENE EST - Les services de l'Etat en Moselle

6.1. Sites et sols pollués ou potentiellement pollués

D'après la base de données BASIAS (anciens sites industriels), plusieurs sites sont recensés à proximité du périmètre du projet. Plusieurs sites BASOL (sites et sols pollués ou potentiellement pollués) sont également situés à proximité du projet.

Le site le plus proche est située à environ 350 mètres du projet (SSP3916860), il s'agit des laboratoires et service Kodak dont les activités correspondaient à du traitement et développement photosensible.

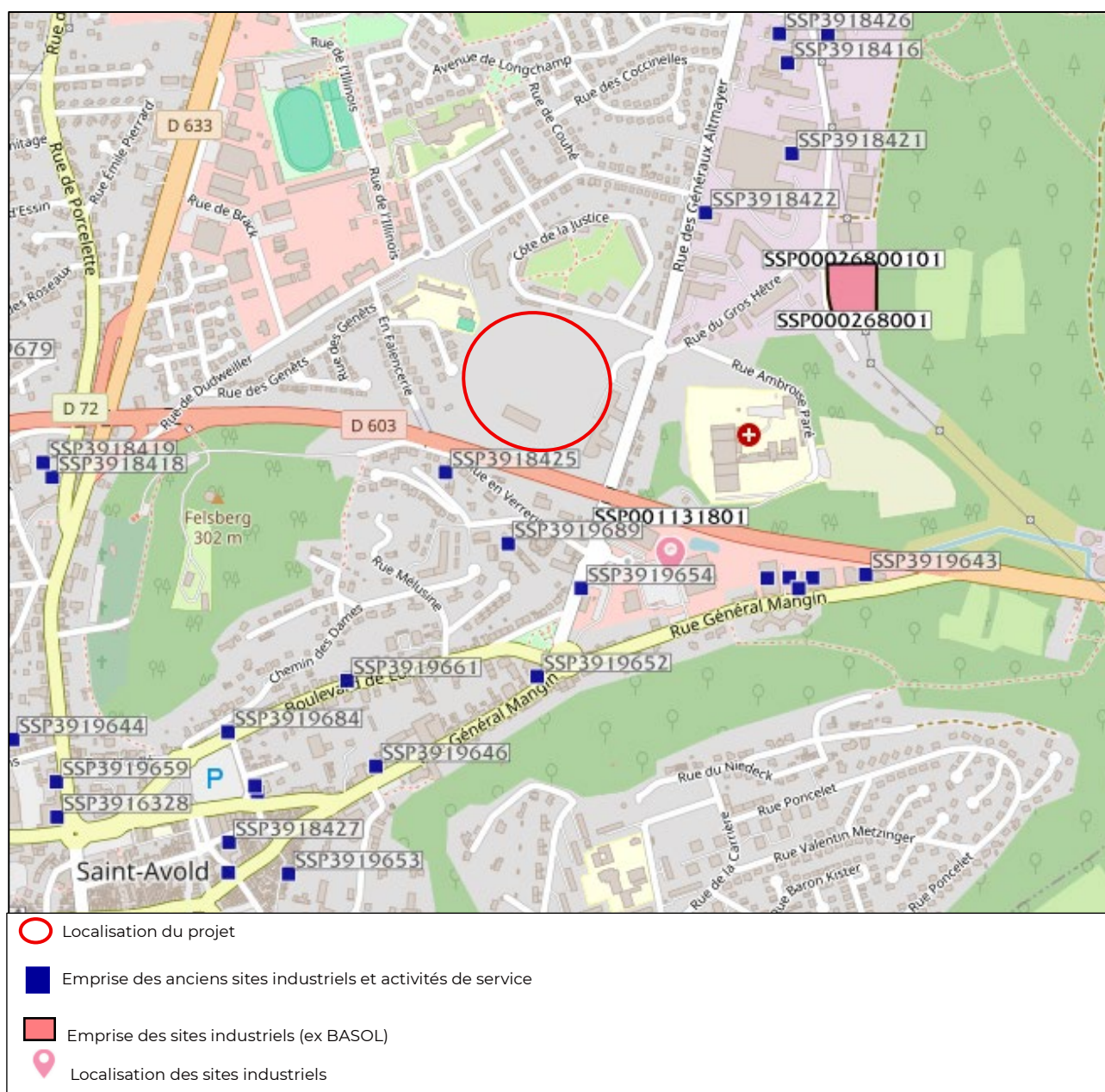


Figure 26 : Sites et sols pollués ou potentiellement pollués (Géorisques)

6.2. La pollution présente sur le site

Afin d'accompagner le projet de reconversion du site Ardant du Picq à Saint-Avoid (57), ARTELIA a mené une mission de LEVE conformément à la norme NF X31-620 (en annexe), visant à identifier les activités passées susceptibles d'avoir généré des pollutions. Cette mission a aussi permis de qualifier l'état résiduel sur la base des données consultables et à évaluer les enjeux environnementaux associés à l'usage futur du site et à proximité.

Au regard des éléments consultés, l'étude menée par ARTELIA a permis d'identifier plusieurs interventions environnementales :

- En 1998, l'ensemble des cuves enterrées réparties sur les anciens bâtiments (essence, fioul, huile, gazole) ont été dégazées et neutralisées par oxycoupage.
- En 2006, une dépollution pyrotechnique complète a été menée, avec la neutralisation d'un unique obus de 47 mm. Le site a été déclaré exempt de pollution pyrotechnique.
- Deux séparateurs d'hydrocarbures, situés au bâtiment 008, ont été vidangés, nettoyés, et leurs canalisations associées ont été démontées et détruites en 2007.
- En 2008, une opération de dépollution des sols a été menée au droit de l'ancienne station-service militaire, ciblant un volume d'environ 125 m³ de terres polluées aux hydrocarbures. Les terres ont été excavées, évacuées et traitées en centre spécialisé, et des analyses de contrôle ont confirmé l'absence de pollution résiduelle.

Néanmoins, au regard des connaissances obtenues sur le site, ARTELIA a identifié des sources potentielles de pollution demeurantes :

- Emplacements des bâtiments démolis et bâtiments encore en place
- Anciennes chaudières
- Ancien emplacement des cuves enterrées
- 2 séparateurs d'hydrocarbures
- Ancien poste transformateur
- Différents tas de stockage de matériaux (visite de site).

Dans ce contexte, ARTELIA a réalisé un diagnostic environnemental afin de caractériser la qualité des sols au droit du site (en annexe). Un plan prévisionnel contenant 21 points de sondages et 9 prélèvements manuels sur le tas de stockage a été mis en place (issus des bâtiments détruits au Nord du site), pour un total de 37 échantillons envoyés en laboratoire pour analyse.

L'analyse des résultats, en comparaison avec les seuils d'acceptation en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) et les valeurs de fond géochimique (programme « ASPITET »), a permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- **Concernant les investigations sur les sols :**
 - Un dépassement du seuil ISDI pour les HAP au droit de S1 (ancienne station-service) entre 0 et 1 mètre de profondeur, avec une teneur caractéristique d'une source concentrée ;
 - Une teneur en plomb sur les échantillons S1, S7, S14, S17, S18, S21 considérée selon le programme ASPITET, équivalent à une forte anomalie naturelle, avec un impact observé au droit de l'échantillon S14 (teneur dépassant le seuil d'alerte fixé par le Haut Conseil pour la Santé Publique) ;
 - L'absence d'anomalie sur les autres échantillons analysés.
- **Concernant les investigations sur le tas :**
 - Un dépassement du seuil ISDI pour les HAP au droit de l'échantillon n°7 du tas de stockage ;
 - Un dépassement combiné des seuils ISDI sur les paramètres sulfates et fraction solubles sur tous les échantillons excepté le n°8 (dépassements classiques pour ce genre de matériaux).

Sur la base des données disponibles, des usages futurs envisagés pour le site et des investigations réalisées, ARTELIA a mis en évidence l'existence d'enjeux sanitaires et environnementaux. En effet, le schéma

conceptuel révèle la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les sols, susceptibles d'engendrer une exposition par contact cutané direct avec les sols ou par inhalation de poussières contaminées. Dans un contexte de futur usage sensible, cette situation constitue un enjeu sanitaire et environnemental.

Par ailleurs, la présence de plomb dans les sols a également été identifiée. Les voies d'exposition associées sont le contact cutané avec les sols et l'inhalation de poussières contaminées. Les concentrations mesurées étant supérieures au seuil d'alerte défini par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP), cette contamination génère un enjeu sanitaire et environnemental dans la perspective des usages futurs sensibles du site.

SOURCE	MILIEU DE TRANSFERT	VOIES D'EXPOSITION	EXISTENCE D'UN ENJEU SANITAIRE / ENVIRONNEMENTAL
Hydrocarbure aromatique polycyclique (S1 0-1m, ancienne station-service)	Sol	Contact cutané, ingestion et inhalation de poussières de sols	OUI (futur usage sensible)
Plomb (Sondage S14 0-1m, ancien bâtiment)	Sol	Contact cutané, ingestion et inhalation de poussières de sols	OUI (à proximité d'espaces verts (potentiels contacts directs si absence de recouvrement)), concentration supérieure au seuil d'alerte du HCSP)

Figure 27 : Schéma conceptuel – ARTELIA

La SODEVAM réalisera un plan de gestion afin de rendre compatible le site du projet avec l'usage futur du site.

La mention de l'existence d'un enjeu sanitaire/environnemental n'enclenche pas nécessairement la réalisation d'une EQRS. Dans le cadre où ces terres superficielles ne seront pas laissées à cet endroit il n'y a pas besoin d'enclencher cette démarche pour vérifier la compatibilité du site avec son usage futur (objectif d'une EQRS). La présence de Plomb dans les sols constitue également un enjeu sanitaire du fait de la possibilité d'être en contact direct avec ces terres, ainsi qu'un enjeu environnemental (notamment avec l'infiltration des eaux pluviales) d'où la recommandation d'ARTELIA de rédiger un plan de gestion pour gérer ses pollutions concentrées.

6.3. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Le projet comprend quelques ICPE à proximité :

- Pickling system, situé à 0,6 km au nord du projet
- ESKA - GDE Groupe Derichebourg située à environ 0.8 km au nord du projet.

Les autres ICPE les plus proches se trouvent à environ deux kilomètres du projet :

- Zone commerciale du Heckenwald 57740 Longeville-lès-Saint-Avoid
- ZI du Gros Hêtre - 25 rue du maréchal Foch 57500 Saint-Avoid – Fabrication de textiles

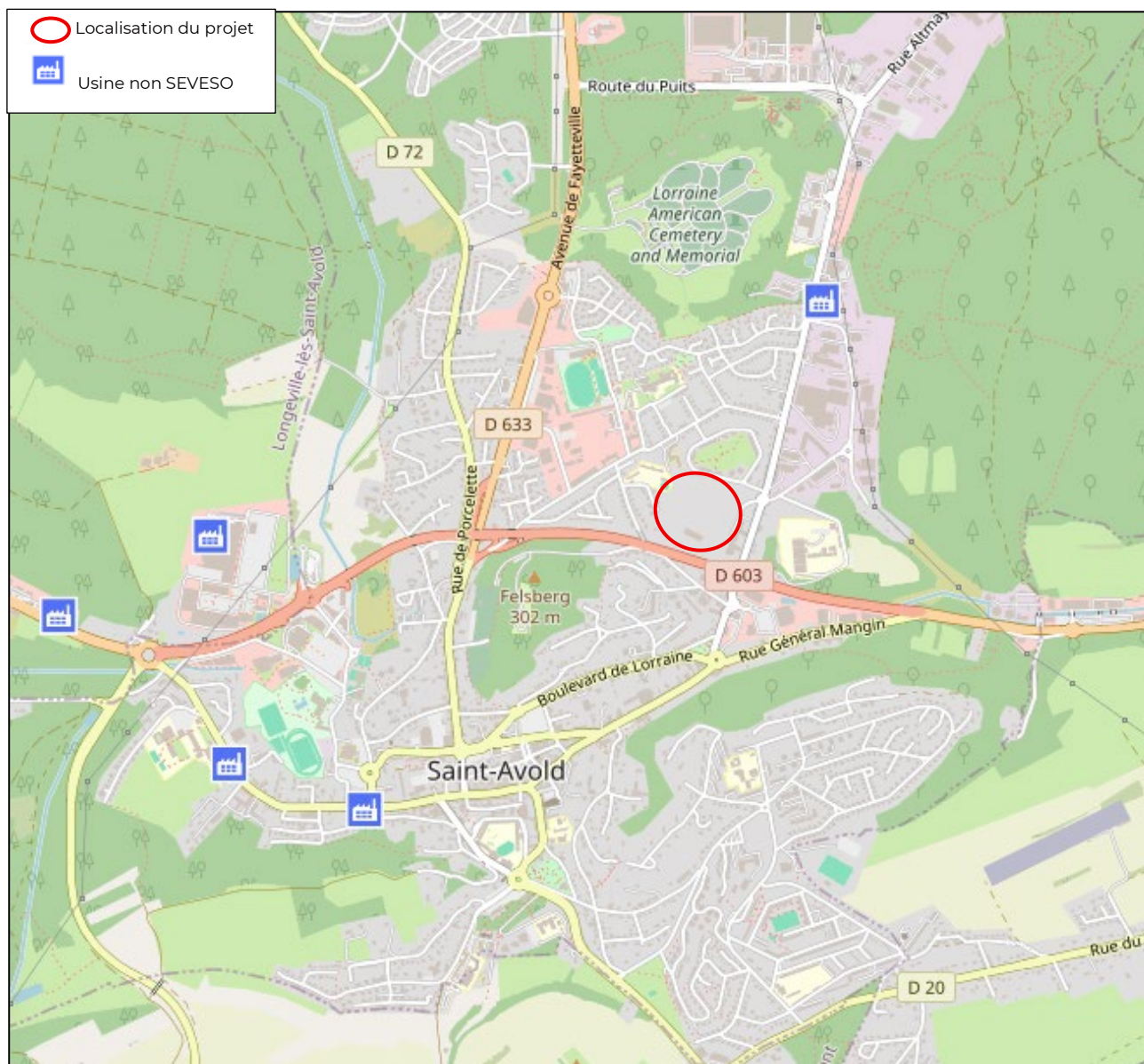


Figure 28 : ICPE à proximité - Géorisques

7. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

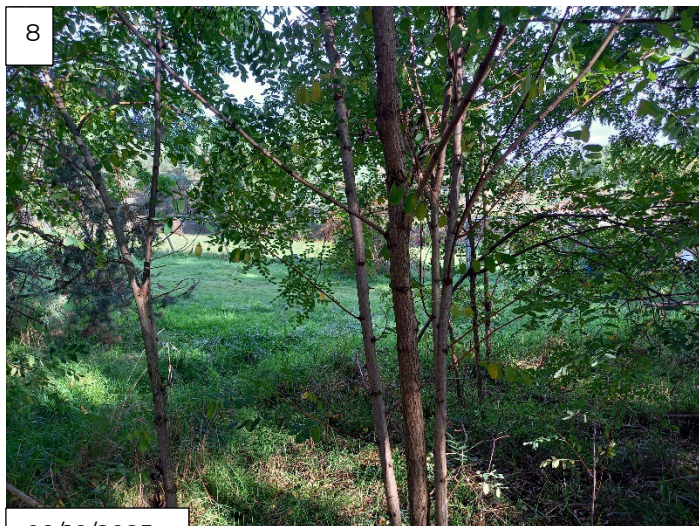


7



09/10/2025

8



09/10/2025

9



09/10/2025

10



09/10/2025

11



09/10/2025

12



09/10/2025





Concevoir avec vision,
inspirer le changement

BP 864
78058 SAINT QUENTIN YVELINES CEDEX
Tél : 01 30 60 04 05 / Fax : 01 30 60 93 41